

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 MARS 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni le 06 mars 2020 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 27 février 2020

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel	X			M. PERRAUD Luc		X	
	M. CHAVY Yves	X			M. BOUCHER Erwan		X	
	Mme DALAIS Christelle		X		M. LHOTELAIS		X	
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel		X	
	M. BODIN Jean-Claude		X		M. BOUCHOUX Gilbert	X		
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel		X	
	M. AUBLANC Jean-Claude	X			M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel	X			M. PELISSON Joanny	X		
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René	X		
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale		X		M. PONCIN Nicolas-Lays	X		
	M. AGATY Guillaume		X		M. MULLER Philippe	X		
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert	X		
	M. CLERC Hervé	X			M. BREVET George		X	
	M. MAUGE Lionel			X	M. BOURGE Hervé		X	
M. GIVORD Alain	X			Mme BALMOT Eliane	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X	
	M. ALBAN Bernard			X	M. LITAUDON Bernard			X
	M. AUBRUN Michel			X	M. CHAMPION Jean-Pierre			X
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc	X			M. BOURGEOIS Patrick		X	
	M. VARVIER Serge	X			M. ALGA Dominique			X
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel		X	
	M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACES Robert		X	
	M. MORILLON Guy	X			M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre		X		Mme BISIGNANO Nathalie			X
	M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X	
M. LAMURE Raphaël		X		M. PROST Philippe		X		

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au compte administratif et de gestion,
Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,
Vu les articles L212-14, R2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la présidence de séance pour le vote de compte administratif,

Considérant que l'exécution du budget du Smidom a fait apparaître les résultats suivants en 2019 :

Monsieur FERRE Paul, présente les résultats du compte administratif 2019.

Monsieur PONCET Alain soumet au Comité Syndical le vote du compte administratif 2019.

Après délibération, le Comité Syndical,

- **VOTE à l'unanimité** le compte administratif 2019,
- **ET ARRETE** ainsi les comptes :

Compte administratif 2019

2019	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	4 007 959,26	864 575,69
Recettes	3 615 603,20	1 081 836,96
Résultats	-392 356,06	217 261,27

Résultat de clôture

	2018	Affectation	2019	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 634 405,78	223 959,59	-392 356,06	1 018 090,13
Investissements	-214 922,59		217 261,27	2 338,68
	1 419 483,19	223 959,59	-175 094,79	1 020 428,81

Constatation des restes à réaliser 2019

Restes à réaliser dépenses d'investissement	202 354,00
Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00
Solde RAR	- 202 354,00

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au compte administratif et de gestion,
Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,
Vu le compte de gestion dressé par la Trésorerie de Thoissey,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2019,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion,

Après délibération le Comité Syndical,

- **APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion 2019.

5. AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 et le compte de gestion 2019,

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos et cumulé avec le résultat antérieur doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur FERRE rappelle les résultats de clôture 2019 :

- Fonctionnement : excédent de 818 074,81 €

Après délibération le Comité Syndical,

- **DECIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2019 de la façon suivante :

AFFECTATION ET REPORT AU BUDGET 2020

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		2 338,68
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		200 015,32
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		818 074,81

6. VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur Ferré présente le budget 2020 à l'assemblée délibérante en précisant quelques éléments :

- ✓ Le passage des communes en C0.5 devrait amorcer une baisse importante de la consommation de gazole ainsi que la diminution des kilomètres.
- ✓ Le Syndicat a reçu un courrier de la Préfecture concernant les créances éteintes ou en non-valeur provenant des factures de la redevance incitative que les Communautés de Communes encaissent financièrement. La réponse de la Préfecture a été très claire : les Communautés de Communes doivent supporter la charge des impayés. Suite à ce refus, le montant de 30 000 € prévu au DOB a été significativement revu à la baisse sur le budget 2020 (5 000 €).
- ✓ Les recettes de la redevance incitative pour 2020 s'élèveront à 2 944 000 € (prise en compte du C0.5).
- ✓ Grâce à la mise à jour du fichier, les recettes devraient être assurées.
- ✓ Le budget pour les recettes des Eco organismes a été élaboré prudemment compte tenu de la forte baisse sur les ventes de matériaux et papier (- 60 000 € en 2019).
- ✓ Concernant les investissements : le Département de l'Ain a proposé de vendre au Syndicat les locaux pour la somme de 330 000 € hors frais de notaire. Attente de la confirmation par le Département. La somme a été mise au budget 2020.
- ✓ Les investissements en déchèterie seront poursuivis pour l'année 2020.

Monsieur Gentil pense qu'il faut être prudent dans les années à venir en investissant moins que les années précédentes afin que le Smidom se constitue des réserves.

- ✓ Les recettes d'investissement pour l'année 2020 sont en hausse :
 - Subvention de la Région à hauteur de 250 000 €.
 - Subvention du Conseil Départemental de l'Ain pour les travaux de la déchèterie de Vonnas à hauteur de 46 000 €.
 - Autres subventions du Conseil Départemental de l'Ain à hauteur de 4 752 €.
 - Emprunt de 300 000 € à 0,95 % sur 15 ans.

Monsieur Jacquet souhaite une harmonisation des tarifs. Cette modification de tarifs entraînera des changements de bacs importants. Pour la collecte des ordures ménagères, il faudra avoir un raisonnement de fond par exemple avec les centres de villages (Mézériat, Vonnas,...). Le Syndicat doit faire des prévisions sur les 2 ou 3 ans à venir. Ne pas faire de remplacement gratuit de bac aux usagers.

Monsieur Morillon souligne qu'il n'y a que des avantages à passer la collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire. Fonctionnement très positif sur sa commune.

Monsieur Bouchoux voudrait savoir la capacité de désendettement du Syndicat.

Monsieur Poncet souhaite que l'état de la dette soit joint au compte-rendu.

Vu l'article L2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption d'un budget,
Vu les articles L1612.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Considérant que le Comité Syndical a pu procéder au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 31 janvier dernier,

Considérant que le Président présentera au Comité Syndical un budget primitif élaboré sur la base du débat d'orientation budgétaire dont le détail est joint en annexe et une synthèse présentée ci-dessous,

2020	Section Fonctionnement	Section Investissements
Recettes	4 524 715 €	1 314 833 €
Dépenses	4 524 715 €	1 314 833 €
Résultats	0 €	0 €

Le Comité Syndical, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter le budget primitif 2020 au niveau des chapitres,

- **ADOpte** le budget primitif tel que joint au compte rendu,
- **Autorise** le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de celle-ci.

7. DELIBERATION POUR L'ACHAT DES LOCAUX SITUES A SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que pour estimer la valeur de cette cession, le service France domaine a été sollicité et estime les locaux à 385 000€,

Suite à la rencontre avec le Département de l'Ain nous devons prendre une délibération pour donner notre accord à l'achat des locaux pour 330 000 €,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des locaux situés en Zone Industrielle Parc Actival 233 Rue Raymond Noël à SAINT DIDIER SUR CHALARONNE (01140) pour un montant global de 330 000 € net et la prise en charge des frais d'acquisition par le SMIDOM VEYLE SAÔNE
- **Autorise** le Président à signer la délibération, l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

8. DELIBERATION POUR RENOUVELER L'ADHESION A ALEC 01 POUR L'ANNEE 2020

ALEC 01 est l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. C'est une structure autonome et indépendante ayant pour objectif d'enclencher une dynamique de transition énergétique au bénéfice du territoire et de l'intérêt général. Concrètement, elle met en œuvre les actions climat-énergie des territoires au bénéfice des collectivités, des citoyens, des professionnels.

Le volet de la consommation responsable a de nombreuses interactions avec le domaine de compétences du Smidom, et des actions peuvent être envisagées avec le support de l'Agence.

Le Comité Syndical doit donner son accord pour le renouvellement de l'adhésion à ALEC 01.

Après délibération le Comité Syndical,

- **VOTE à l'unanimité** le renouvellement de l'adhésion à ALEC 01 au sein du « collège A ».

9. DELIBERATION POUR LE REMPLACEMENT DES BACS NON ADAPTES DE CHALEINS ET MESSIMY

Monsieur Ferré explique que l'enquête en porte à porte effectuée par SULO doit démarrer début avril 2020 sur les deux communes afin de recenser les foyers et les bacs compatibles ainsi mettre en place les puces pour assurer le suivi des levées à compter du 1^{er} juillet 2020. En cas de bac non adapté à la future redevance incitative nous proposons un échange de bac avec reprise de l'ancien bac.

Pour les foyers qui disposent d'un bac à ordures ménagères en bon état et normalisé, le SMIDOM VEYLE SAONE procédera gratuitement à la mise en place d'une puce numérique.

Les usagers qui ne disposent pas d'un bac à ordures ménagères puçable et en bon état seront contraints d'en acquérir un selon les tarifs usuellement pratiqués par le SMIDOM VEYLE SAONE. A savoir :

- Bac de 80 litres 32 €
- Bac de 120 litres 35 €
- Bac de 180 litres 43 €
- Bac de 240 litres 48 €
- Bac de 360 litres 66 €
- Bac de 660 litres 160 €

Pour les cas où les usagers disposant d'un bac d'ordures ménagères puçable et en état mais qui souhaiteraient néanmoins dans l'immédiat ou dans les années à venir en acquérir un d'une contenance différente, le SMIDOM pourra proposer la reprise de l'ancien bac et l'application d'un tarif de cession du nouveau bac remisé forfaitairement de 15 € soit :

- Bac de 80 litres 17 €
- Bac de 120 litres 20 €
- Bac de 180 litres 28 €
- Bac de 240 litres 33 €
- Bac de 360 litres 51 €
- Bac de 660 litres 145 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, **à l'unanimité,** les tarifs ci-dessous.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Collecte en C0.5 :
 - Poursuite de la préparation pour une mise en place au 1^{er} juin 2020.
 - Courrier et calendrier envoyés aux habitants fin avril 2020.
 - Possibilité d'économie de carburant plus significative que prévue au budget.
 - Bonne implication des équipes techniques.
 - Travail à faire sur le suivi du temps de travail des agents car les tournées ne sont pas homogènes.
- Départ à la retraite de Bruno Sercy :
 - Pot programmé le vendredi 13 mars à 11h00.
- Point collecte « ressourcerie » à la déchèterie de Vonnas :
 - Poursuite de la coopération avec Emmaüs.
 - Rencontre avec la Communauté de Communes La Dombes et visite de la déchèterie de Châtillon sur Chalaronne.
- Collecte des emballages (janvier à février) :
 - Collecte de 163 tonnes d'emballages sur cette période (164 tonnes en 2019).
 - 9 500 kilomètres – 62 litres de gazole pour 100 kilomètres.
 - Tournées : 2 passages systématiques par semaine : 4 secteurs (Sud – Nord-Ouest – Nord-Est – Centre). Moyenne 20,5 tonnes par semaine dont 62 % le lundi et le mardi.

- Collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire le mercredi sur les mois de janvier et février :
 - Guéreins : 4 tonnes.
 - Montmerle sur Saône : 13,4 tonnes.
 - Saint Etienne sur Chalaronne : 1,6 tonne.
- Déploiement des colonnes TLC : 11 nouvelles colonnes Le Relais ont été mises en place sur les communes de Biziat, Cormoranche sur Saône, Crottet, Grièges, Illiat, Pont de Veyle, Saint André d'Huiriat, Saint Cyr sur Menthon, Saint Genis sur Menthon, Saint Jean sur Veyle, Saint Didier sur Chalaronne.
- Monsieur Ferré transmet un lien sur les conséquences de la loi sur l'économie circulaire récemment votée, afin que les délégués en prennent connaissance : <https://youtu.be/7SAI8ZjK7vs>
- Monsieur Poncet souhaiterait un changement de la lecture analytique de la facture de la redevance incitative envoyée aux usagers.
Monsieur Ferré émet un avis défavorable.
- Monsieur Ferré présente une synthèse des réunions qui ont eu lieu de juin 2014 à mars 2020 :
 - 51 réunions de bureau en moyenne 8,5 par an.
 - 55 comités syndicaux en moyenne 9,2 par an.
- Agenda du 1^{er} semestre 2020 :
 - Elections municipales les 15 et 22 mars 2020
 - Nouveau comité syndical prévu fin mai 2020.



Le Président,
Paul FERRE

A handwritten signature in black ink that reads "Paul".